

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2024 - 163		
<b>Commission plénière du 19 mars 2024</b> Présidence : Jean-François Silvain	<b>Objet :</b> Plan Régional d'Action (PRA) « Mollusques aquatiques du Grand Est »	<b>Vote en conseil plénier :</b> favorable

### Contexte

La connaissance et la protection des mollusques aquatiques représentent un défi majeur, du fait de la faible prise en compte de ce taxon dans les politiques publiques de conservation. Ces espèces sont pourtant marquées par le taux d'extinction le plus élevé du règne animal, alors que seulement 10% du groupe a été évalué.

Le Plan Régional d'Action (PRA) « Mollusques aquatiques du Grand Est » vise à répondre à cet enjeu et à endiguer les différentes menaces qui pèsent sur ces espèces.

Ce plan met en évidence les limites de nos connaissances régionales sur les mollusques aquatiques, qui empêchent leur prise en compte dans les projets de conservation. Il s'attache également à définir les espèces prioritaires pour lesquelles des actions de conservation doivent être mises en œuvre. À partir de cette priorisation, le plan définit les actions à engager pour répondre aux enjeux de la conservation des mollusques aquatiques. Le premier axe de ce PRA concerne l'amélioration des moyens afin de disposer des outils nécessaires à l'étude de ce groupe taxonomique, notamment pour l'identification des espèces. Le deuxième axe vise à améliorer les connaissances à travers des démarches de cartographie de la répartition des espèces et d'évaluation de l'état des populations, et ce, en structurant et en coordonnant un réseau régional d'expertises consacré aux mollusques aquatiques. Enfin, il s'agit de favoriser et de faire émerger des projets de conservation ciblés sur les espèces identifiées comme à fort enjeux patrimoniaux et d'améliorer le transfert d'informations et de compétences vers les décideurs, les acteurs de la conservation et le grand public. Ce plan est élaboré et animé par la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC).

### Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est requis sur la pertinence des espèces prioritaires identifiées par le PRA et la pertinence des actions identifiées pour répondre aux enjeux de la conservation des mollusques aquatiques.

### Supports de réflexion

Bichain J.-M. & Claudel V. 2023. Plan Régional d'Actions (PRA) en faveur des Mollusques aquatiques de la région Grand Est. Life Biodiv'Est -A03. Région Grand Est - ODONAT Grand Est & Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar, 155 pp.

Présentation en séance par Jean-Michel Bichain, Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar.

## Analyse

Pour le document « historique » du PRA mollusques aquatiques du Grand Est, appelé phase 1, 2022/2023 :

Ce gros document presque déjà un livre rouge de 154 pages dresse un portrait historique de la connaissance de la malacofaune du Grand Est après un vaste exposé sur les enjeux de connaissances, surtout du déficit de connaissance, sur ce groupe et leur manque de prise en compte en toute politique. Cette partie introductory est un remarquable plaidoyer pour mener des actions de connaissance et protection de la malacofaune et les divers déficits qui lui sont liés, linnéen, wallacéen, prestonien, hutchinsonien, raunkiaerien, eltonien... (même si ici, comme il est écrit, l'importance particulière de ces relations entre espèces ne s'appliquent pas qu'aux mollusques) tout comme pour le déficit darwinien d'ailleurs.

Les abondantes et rigoureuses citations sur la taxonomie et ses difficultés d'application pour ce groupe sont des plus intéressantes.

Ces analyses aboutissent bien aux pistes d'actions à mettre en œuvre dans le PRA de la partie 2.

Les notions d'amélioration des connaissances et d'enjeux de conservation y sont très bien abordées, ainsi que les notions de responsabilité, de vulnérabilité, mais aussi les problèmes soulevés par le manque de connaissance sur certaines espèces.

Les enjeux de conservation et de connaissances forment donc la colonne vertébrale du PRA.

Il est important de noter que l'approche se veut, au-delà du scientifique, pragmatique (et donc réaliste, malheureusement) en incluant les coûts, les bénéfices, les chances de succès et un budget restreint pour y parvenir. Peut-être qu'une analyse comparée sans ces limites économiques, mais juste sur les indices IVulnérabilité et IResponsabilité aurait été intéressante pour voir si des différences avec la liste présentée apparaîtraient alors.

Cependant, les résultats sont tamponnés par quatre proxy, en particulier la représentativité de l'espèce cible pour les habitats ou les biocénoses.

Les sept espèces sélectionnées au final correspondent donc bien aux résultats de la démarche proposée, il est donc pertinent qu'elles soient les espèces prioritaires de ce premier PRA.

Celles-ci sont très précisément documentées avec des menaces, des mesures de conservation et des priorités d'actions qui forment un très bon résumé de ce qu'il faut mettre en œuvre et pourquoi.

Pour *Belgrandia gfrast*, la question se pose de la mise en œuvre du PRA. En effet, elle est notée 20/25 en priorité de conservation, mais elle se trouve essentiellement en RNN avec déjà des moyens pour la préserver. Il est argumenté qu'il reste des actions à mener sur la taille des populations et la protection périphérique au site, en particulier pour atténuer les impacts extérieurs détériorant la qualité de l'habitat en RNN.

Puis sont décrits les grands axes de travail du futur PRA.

Certes on a du mal à comprendre les chiffrages de chaque action d'autant, comme cité, qu'ils ne prennent pas en compte des sous-traitance extérieures ni les programmes de conservation en faveur de *Pseudanodonta complanata*, *Potomida littoralis* et *Valvata macrostoma*. Il aurait été intéressant de définir, dans la phase 2, l'estimation budgétaire de leurs plans de conservation.

Pour la phase opérationnelle du plan, appelée phase 2, 2024/2026 (et remarques ponctuelles se reportant aussi à la phase 1) :

Ce document définit les grandes lignes du déploiement budgétaire prévu jusqu'en juin 2026 en précisant les axes et objectifs majeurs à atteindre au travers de nombreuses actions finançables. Ceux-ci sont bien sûrs répliqués des cinq étapes ou parties plus décrites dans le document de la phase 1 du PRA.

Ce sont ainsi 4 axes et 11 actions qui y sont précisément décrits (sur 19 actions prévues en phase 1).

- Le premier axe permet de répondre au déficit de ressources et connaissances sur ce groupe taxinomique méconnu. Il est normal que pour ce groupe, ce soit bien les fondamentaux des connaissances et les premières bases communes de celles-ci qui doivent être mises en place. Il est donc prévu une base de données spécifique, son alimentation, sa gestion et sa validation. Cet axe premier est d'ailleurs la base fondamentale de ce PRA, mieux faire connaître pour mieux connaître avant d'agir.

Pour l'action A01.5, ni le Muséum du Luxembourg ni ceux de Belgique ne sont cités. Ils ont de nombreuses collections d'invertébrés du Grand Est, n'est-ce pas aussi le cas en malacofaune ? Il serait intéressant d'y rechercher de l'information.

Pour l'action A02, dans les partenaires techniques potentiels, il serait nécessaire d'indiquer Muséum au pluriel ou de les lister (Musée et Aquarium de Nancy, Musée Saint Loup à Troyes)

Pour l'action A03.2, les cahiers techniques de la malacofaune d'Alsace sont déjà un vrai atout et un moteur pour ceux qui souhaitent aborder la malacofaune. On ne peut que soutenir une mise à jour largement diffusée d'une malacofaune aquatique illustrée. C'est une vraie et grande plus-value de valorisation des connaissances et un outil de sensibilisation et d'appropriation de ce groupe.

- L'axe 2 dans la continuité de l'axe précédent, met l'accent sur les déficits de connaissance territoriale ne permettant pas de bien cerner les enjeux de conservation.

Ainsi, former de nouvelles personnes aux méthodologies de récoltes et de conservation ainsi qu'à la détermination de ce groupe nous semble effectivement prioritaire (tout comme dans la phase 1) pour mieux répartir de futurs spécialistes sur le territoire comblant ainsi, on peut l'espérer, les lacunes de connaissance en matière de répartition des espèces.

- L'axe 3 conclut le cœur du plan d'action en proposant des mesures concrètes de préservation et de valorisation des connaissances.

Quatre plans spécifiques de conservation y sont développés en annexe.

- Le quatrième axe quant à lui se consacre plus à l'organisation et la mise en œuvre technique, administrative, financière et à la gouvernance du plan.

Globalement dans les fiches actions proposées, les phasages sont précis et semblent réalistes.

### **Avis du CSRPN**

Le CSRPN émet un avis favorable sur le Plan Régional d'Action (PRA) « Mollusques aquatiques du Grand Est ».

**Fait le 29 avril 2024**



**Le président du CSRPN**  
**Jean-François SILVAIN**

